Sur le livre blanc :

Pour l’intersyndicale du 9 novembre matin, la CGT voudrait avoir notre plateforme pour le livre blanc avant le 9 pour voir quel point on peut mettre en commun. Solange, j’ai dit pê possible, **Peut-on lui fournir en cette fin de semaine ou tout début semaine prochaine?** Lire la prose de la CGT que Fred Joseph nous a envoyé pour voir leur position (pas tract de juin) et Sud doit nous envoyer son texte de position (car Benjamin dit que pas positions communes et que le tract de 4 pages en réponse à la lettre de Demoule ne donne pas tous les éléments de la position de Sud, voir si pas déjà envoyé)

Appel du pied de Barbat (conseiller Patrimoines) pour que les OS passent devant la commission. Discussion en vue le 9 nov en intersyndicale, Sud plutôt pour y aller (pê ?) mais pas pour se « fondre » dans une plateforme revendicative intersyndicale. CGT veut plutôt porter une plateforme commune (avec qui voudra), pê + à la direction du cabinet que de passer devant cette commission.

Pour le CA de l’Inrap, étant donné moins value de la RAP de 10 millions d’euros (38 au lieu de 48) et du Fnap de 5 millions d’euros (alors que prévisionnel fouille serait réalisé d’après Roffignon), du coup Inrap pb de trésorerie en décembre. MCC donnerait 5 millions d’euros de subventions, pour compenser moins value et pour assurer trésorerie Inrap,, qui serait voté au CA.

Sur le décret sur le Fnap, il devrait enfin sortir d’ici **fin novembre** (enfin, apparemment, c’est le min du logement qui bloquait, arbitrage Matignon) pour une entrée au vigueur au 1er janvier 2013.

Emploi : 1753 ETPT CDI et 343 ETPT CDD donc 2096 ETPT (aurait été relevé de 20 en + en septembre-j’ai du loupé un épisode pdt mes congés). En terme d’ »effort » en 2013, il n’y aurait « que » une baisse à 2095 ETPT, donc 1 ETPT.

Réunion sur la déprécarisation du 31 octobre 2012 (16h 18h30)

**Sur la déprécarisation, ministère envoie une proposition d’ici le 15 novembre. Prochaine intersyndicale le lundi 19 novembre 14h et réunion au cabinet le vendredi 23 novembre 2012 à 15 h. (pas de choix dans les dates car colloque du 21 et 22, etc)**

D.Guérin conseiller social a dirigé la discussion mais Philippe Barbat (conseiller Patrimoines) était là. **Ils ont bien dit que tout était à discuter, on va se revoir prochainement pour cela, je livre ici complément au tract intersyndical rédigé ce soir (et envoyé cette nuit normalement)**.

Evidemment, gross intro pour dire que temps difficile et ne faire que en laissant Inrap dans équilibre et qu’il garde soupless induit par secteur conccurentiel, le fait que emploi territorialisé, que beaucoup précaires à temps incomplet sur l’année alors que recrutement se fera que sur des temps complet.

Proposition à 120 à 130 recrutements par des vagues pê sur 3 ans (type 2013-2015) en ne faisant pas appel modif par décret comme en 2007, mais en utilisant le recrutement « normal » prévu par notre décret mais avec un recrutement imposé d’agents actuellement en CDD. « Simplement », le plan de recrutement serait « réservé » aux agents ayant eu CDD, et commission aurait comme critères l’ancienneté. Mais où placer seuil ? Si peu d’ancienneté, beaucoup d’appelés pour peu d’élus. Semble plus favorable à un vivier « resserré ».

, sans doute réserver à ceux ayant ancienneté dans les 3 années précédentes 2010-2012. Ce sera un vivier fermé qui ne sera pas augmenter par futurs CDD (on évitera magouille en DIR). Par contre, pour éviter chomage, cabinet s’est dit totalement OK pour réserver des contrats CDD à ceux du vivier en attendant que l’ensemble processus se fasse.

DRH Inrap dit bien : On regarde a posteriori ce qui relève du recrutement interne (au moins 3 ans d’ancienneté pour cat.2 pour y prétendre, et 5 ans pour cat.3, (idem pour 4 et 5 (à vérif) ?).

OS soulève pb que puisque au mini 30%, au maxi 70% en interne, ce sera chaud pour les cat. Sup d’arriver à passer au recrutement interne (même si grosse majorité précaires sur cat.2 et ensuite cat. 3). Voir quel seuil pour le recrutement externe. Sud et CNTont bien dit qu’il ne fallait pas des taquets calendaire mais un cumul d’ancienneté.

Il faudra vérifier que agent à déprécariser ont bien le diplôme suffisant pour cat.2

J’ai demandé s’ils ont étudié la fiabilité d’utiliser cette procédure en la « réservant » parce que risque possible de contestation par postulants s’estimant lésés par exclusion. Roffignon dit que pas de risque zéro.

D.Guérin parle d’établir un « accord social ». Valérie Renault estime que cela n’est pas assez engageant pour les personnels (en debriefing post réunion, VR dit que faudrait un engagement écrit de la ministre,( pour que si recours contentieux, ce soient contre elle et pas contre les signataires de l’accord dont les syndicats, Sud OK sur cette position).

Cabinet a bien dit que la précarité ne devait pas se reconstituer à l’avenir. Il y aura réunion là-dessus. Pour eux, il faut modifier ou expliciter article 30 pour. En debriefing, Valérie Renault craint un nettoyage « techno » du texte. Elle a dit au cabinet en réunion qu’il fallait surtout revenir au respect art.1 « besoin permanent = CDI » et c’est de cela dont il faut discuter.

D.Guérin dit que ce nombre 120-130 est qqchose de crédible pour discussion tutelle, parceque en 2013 par exemple, ARoffigon dit que l’Inrap va perdre au moins 20 agents (retraite, décès…) donc sur plusieurs années, il est possible recruter sur ce turn over. CGT veut chiffre départs 2007-2012 car alerte sur le fait que le nombre de départs de l’Inrap n’arrête pas de diminuer. AR dit que c’est vrai pour 2014-2015 mais possibilité de gager sur les départs dans années ultérieures encore. Sur le nombre, j’ai rappelé que l’intersyndicale avait demandé 200, que 343 ETPT encore now, donc compte n’y est pas.

Guérin dit que on peut faire bouger plafond.

Sur question CGT, VPB, la drh Inrap dit que ce sera possible de lier ce processus à « aération » pour CDI (activation mutation, etc)